Marie Brilland - Marine Le Roux - Karine Nunes - Dorian Vilain

Fiche producteur - Minus Farm

Contact : Virginie Mixe, fondatrice de Minus Farm (Lille)

Introduction à la filière

- Micro-filière récente et innovante, où peu d'informations existent.
- Il existe 4 ou 5 grands producteurs et une cinquantaine de petits sur toute la France. Ils étaient à peu près 200, mais beaucoup d'entre eux ont abandonné l'activité, à cause de la difficulté d'avoir les autorisations nécessaires à la commercialisation.

Présentation

- Début d'activité en 2016.
- L'élevage d'insectes se réalise en intérieur dans un container aménagé (20 m x 6 m) tout au long de l'année.
- Choix de l'activité pour des raisons écologiques : l'élevage ne nécessite pas d'eau ni de sol, ne génère pas de pollution et fournit un apport de protéines équivalent à la viande.
- En attente des autorisations, la productrice ne peut pas commercialiser sa production.

Production et transformation

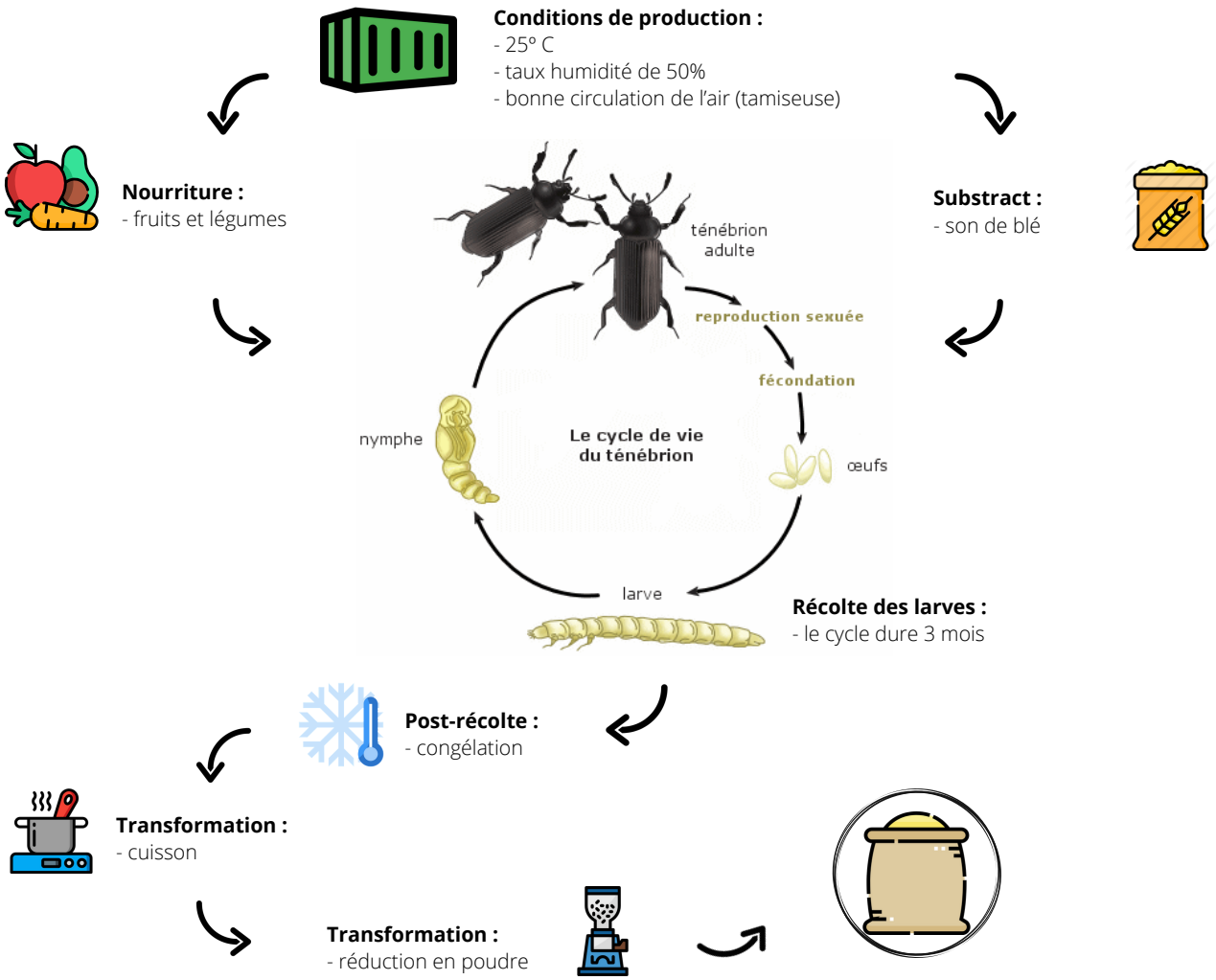

Facteurs de production

Intrants

Larves :
- peuvent être achetées au tout début d'activité

Nourriture :
- fruits, légumes

Substract :
- son de blé.

Matériels / Bâtiments

Production :
- Container aménagé : étagères, bacs
- Tamiseuse, balance, poubelle, pince

Transformation :
- Robot mixeur.

Main d'œuvre

L'élevage est fait par le couple et la charge de travail ne varie pas pendant 'année.

Acquisition de connaissances et accompagnement

Acquisition de connaissances

- Formation auprès des autres éleveurs d'insectes
- Guide « **Insectes comestibles: perspectives pour la sécurité alimentaire et l'alimentation animale** » produit par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
- Informations sur internet.

Accompagnement

La productrice a été accompagnée par une start-up dans le domaine de la gestion de projet

Besoins :
- Aide pour avoir des autorisations
- Conseils pour avoir des bons rendements et pour que les insectes se développent vite (nourriture, temperature, etc)

Données économiques

Commercialisation

- Commercialisation n'est pas autorisée par la réglementation européenne
- La productrice interviewée est en attente de l'autorisation pour pouvoir commercialiser

Aides financières

- Subvention innovation (Bpifrance) : 25 000 € (moitié du coût pour le container aménagé)

Investissements

27 000 € :
- 25 000 € : moitié du coût pour le container aménagé
- 2 000 € : matériels + intrants

Production et rendement

- 5 kg / 5 m² tous les trois mois
- Pas de perte lors de la transformation : les vers de farine sont 100% consommables.

Co-produits

- Utilisation des déjections comme amendement organique.

Quelques points sur la micro-filière insectes

Reglémentation

La consommation, la commercialisation et l'élevage d'insectes comestibles sont régies par la réglementation européenne sur les nouveaux aliments (« novel food »).
Novel food : tout aliment qui n'était pas, ou très peu, consommé dans l'Union avant 1997.
Pour être commercialisés et consommés légalement, un dossier doit être soumis à l'évaluation européenne afin de prouver qu'ils ne présentent aucun danger pour le consommateur.

Cahier de charges

Un guide des bonnes pratiques a été développé par les producteurs. Ci-dessous ses points essentiels :
- Un substrat de qualité (son de blé bio)
- Une hygiène irréprochable (tamisage pour extraire les déjections et les morts réguliers)
- Un ébouillantage avant préparation pour éliminer les risques bactériologiques / microbiologiques

Organisation des acteurs

Niveau national :
- Fédération Française des Producteurs, Importateurs et Distributeurs d'Insectes (FFPIDI)

Niveau international :
- International Platform of Insects for Food and Feed (IPIFF)

Avantages

- Adaptabilité (l'élévage d'insectes est fait en intérieur)
- Proximité (possibilité de réaliser l'exploitation au domicile)
- Durabilité (l'élevage d'insectes n'a pas besoin de sol ni d'eau et ne génère pas de pollution)

Inconvénients

- La commercialisation n'est pas autorisée en Europe
- La soumission d'un dossier à l'évaluation européenne est chère et prend beaucoup de temps
- Peu/pas d'accompagnement spécifique
- Peu/pas d'incitation par des organismes + aide pour avoir des autorisations nécessaires à la vente